

MÉMO FACTURATION LPP

Forfait	Code LPP	Type de patient	Conditions d'application du forfait	Montant du forfait en €
9 INI	1132608	Nouveau patient de plus de 16 ans	Prise en charge pendant 13 semaines après accord préalable du SM	18,1
9 TL1	1187880	Patient télésuivi	A l'issue de la période initiale de 13 semaines pour les 4 semaines consécutives qui suivent ou à l'issue des 17 semaines pour chaque période de 4 semaines (28 jours) consécutives si l'observance du patient télésuivi a été supérieure ou égale à 112 heures.	18,3
9 TL2	1115455	Patient télésuivi	A l'issue des 17 semaines pour chaque période de 4 semaines (28 jours) consécutives si l'observance du patient télésuivi a été supérieure ou égale à 56 heures et inférieure à 112 heures.	16,5
9 TL3	1192987	Patient télésuivi	A l'issue des 17 semaines pour chaque période de 4 semaines (28 jours) consécutives si l'observance du patient télésuivi a été inférieure à 56 heures.	7
9 NT1	1103446	Patient non télésuivi qui a accepté le relevé de ses données d'observance	A l'issue de la période initiale de 13 semaines pour les 6 périodes consécutives de 4 semaines consécutives qui suivent (28 jours) ou a l'issue de cette période de 24 semaines consécutives, pour les 6 périodes consécutives de 4 semaines (28 jours) consécutives, si l'observance du patient non télésuivi a été supérieure ou égale à 112 heures pendant au moins 5 des 6 périodes de 4 semaines (28 jours) consécutives.	15,5
9 NT2	1162006	Patient non télésuivi qui a accepté le relevé de ses données d'observance	A l'issue de cette période de 24 semaines consécutives, pour les 6 périodes consécutives de 4 semaines (28 jours) consécutives, si l'observance du patient non télésuivi a été supérieure ou égale à 112 heures pendant au moins quatre des 6 périodes de 4 semaines (28 jours) consécutives ou si elle a été supérieure à 56 heures pendant au moins 5 des 6 périodes de 4 semaines (28 jours) consécutives.	14,5
9 NT3	1124112	Patient non télésuivi qui a accepté le relevé de ses données d'observance	A l'issue de cette période de 24 semaines consécutives, pour les 6 périodes consécutives de 4 semaines (28 jours) consécutives, dans les autres cas.	7
9 SRO	1106663	Patient non télésuivi qui refuse le relevé de ses données d'observance	A l'issue de la période initiale de 13 semaines si le patient refuse explicitement le relevé de ses données d'observance ou s'il n'a pas signé le consentement prévu.	7